

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 356

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 375, substituer au mot :

« à »

les mots :

« au premier alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.